

► **Le Directeur général**

S.E. Madame l'Ambassadrice Anna Jardfelt  
Présidente  
Conseil d'administration du BIT

1<sup>er</sup> juillet 2021

Madame la Présidente,

Alors que vous êtes sur le point de lancer l'appel à candidatures pour la nomination au poste de Directeur général du BIT, et conformément à la discussion qui a eu lieu lors de la 342<sup>e</sup> session du Conseil d'administration que vous avez présidée le 25 juin, je vous écris pour vous faire part, à vous ainsi qu'aux membres de l'OIT par votre intermédiaire, d'informations sur la manière dont j'agirai pour garantir que la conduite du Bureau et de son personnel sera conforme aux normes d'intégrité et d'impartialité les plus élevées.

Les règles applicables à la nomination du Directeur général exigent que je prenne les mesures voulues pour rappeler au personnel du Bureau les règles et les normes de conduite visant à assurer la neutralité, l'intégrité et l'objectivité du Bureau par rapport au processus électoral, ainsi que les sanctions auxquelles le personnel s'expose s'il ne respecte pas ces règles.

En outre, je suis tenu d'interdire l'utilisation de ressources de l'Organisation pour mener campagne en faveur de tout candidat ou pour soutenir tout candidat, ainsi que de réglementer la conduite à tenir par les membres du personnel du BIT qui présenteraient leur candidature au poste de Directeur général.

En ce qui concerne la conduite à tenir par le personnel du BIT, j'écrirai à tous nos collègues le 1<sup>er</sup> juillet pour leur préciser qu'ils n'ont aucun rôle à jouer dans le processus électoral, si ce n'est la responsabilité, pour un nombre limité d'entre eux, d'apporter un appui administratif à ce processus, conformément aux modalités définies par le Conseil d'administration. Ce message sera assorti d'instructions destinées aux membres de la haute direction et aux directeurs de département leur demandant de faire preuve de vigilance et de veiller à ce que ce principe soit strictement respecté. Il y sera explicitement indiqué que toute action contrevenant à ce principe fera l'objet d'une mesure disciplinaire appropriée.

Il y sera précisé que non seulement le lobbying actif en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une candidate, mais aussi l'expression d'opinions, y compris via les réseaux sociaux, qu'il s'agisse de comptes officiels ou privés, figureront parmi les activités interdites.

Ces messages seront publiés sur l'Intranet du BIT et réitérés à intervalles réguliers ou si la situation l'exige.

S'agissant des candidats internes, j'exigerai de la ou des personnes concernées qu'elles signent une déclaration écrite attestant qu'elles n'utiliseront en aucune façon les ressources de l'OIT à des fins de campagne électorale, qu'elles divulgueront tout conflit d'intérêts, réel ou supposé, et qu'elles respecteront strictement les règles établies par le Conseil d'administration à tout moment.

Je veillerai à ce que tout candidat interne soit immédiatement démis de toute responsabilité se rapportant directement ou indirectement à l'organisation et à l'administration du processus électoral; à ce qu'il ou elle ne participe à aucune activité électorale sur le temps de travail ou dans les locaux du BIT; à ce qu'il ou elle ne fasse pas usage du matériel, du logo ou de l'en-tête du BIT à de telles fins, et n'entreprene aucune mission officielle autre que celles liées à la conduite des activités du BIT sans rapport avec l'élection.

Un candidat interne participant à une activité liée à l'élection est tenu de prendre un congé annuel pour toute la durée de cette activité et de veiller à ce qu'aucune dépense ne soit engagée pour l'OIT.

Je m'engage à vous consulter, Madame la Présidente, ainsi qu'à consulter le Bureau de l'audit interne et du contrôle et le responsable des questions d'éthique du BIT, dans le cadre de l'application de ces mesures et à vous signaler immédiatement tout incident ou toute difficulté qui pourrait se présenter.

Permettez-moi de vous assurer, à vous ainsi qu'à tous les membres de l'OIT, de ma détermination et de mon engagement à faire en sorte que la prochaine élection du Directeur général se déroule dans le respect des plus hautes normes d'équité, d'intégrité et de transparence.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, reading "Guy Ryder". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'G' and 'R'.

Guy Ryder